

SPORTS COLLECTIFS MINIMES FILLES et GARS **PROMOTIONNEL**

BASKET – HAND – VOLLEY – FUTSAL – FOOT à 7
Mercredi 22 MARS 2023

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel.

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE et LE LIVRET DEDIE AUX SPORTS COLLECTIFS** disponibles sur le site internet de l'Ugse Bretagne, mais également **LES REGLEMENTS SPORTIFS NATIONAUX** disponibles sur le site internet de l'Ugse nationale.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugse 2022/2023. En substance, cet article rend la licence Ugse OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugse 2022/2023.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
 - <https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/Demande%20de%20licence%20encadrant%20Honorabilit%C3%A9.pdf>
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugsenet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

Implantation des tournois et RDV : Voir le tableau récapitulatif **PAGE 4** de cette circulaire.

Forfait : Tout forfait doit être immédiatement signalé au secrétariat de l'UGSEL BRETAGNE pour permettre le repêchage d'une équipe.

QUALIFICATIONS des équipes sur Usport :



Les comités ont la charge de qualifier les équipes au niveau territorial excepté pour les sports où il n'y a pas de phase départementale. Dans ce cas, l'inscription nominative des équipes se fait directement au niveau territorial par les Intervenants AS.

Au niveau territoire, les enseignants pourront modifier la composition des équipes jusqu'au **lundi 10 AVRIL 2023**.

Le territoire procédera à la qualification des équipes aux TOURNOIS NATIONAUX après cette date. Au niveau national, il sera encore possible de modifier la composition des équipes jusqu'à 96 heures avant les tournois nationaux.

Tirage au sort : Voir document annexe.

Arbitrage : Chaque équipe DOIT se déplacer avec UN arbitre (en priorité un JEUNE ARBITRE).

Qualifications aux tournois nationaux :

Pour simplifier la communication des informations vers l'Ugsel nationale, il est demandé à chaque équipe qualifiée de confirmer sa participation aux tournois nationaux auprès de l'organisateur du tournoi régional. Par principe et pour pouvoir répondre instantanément aux éventuelles possibilités de repêchages, cette question de participation est systématiquement posée aux 4 premières équipes des tournois régionaux.

DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.**

Divers :
= Chaque équipe doit fournir 2 jeux de maillots de couleurs différentes.
= Le port des chaussures spécifiques est obligatoire pour l'accès aux salles.
= Journée continue. Prévoir le pique-nique.
= Les organisateurs ne fournissent pas de boisson (eau).

ugselbretagnesportscollectifominimesugselbretagnesportscollectifominimes



TOURNOIS NATIONAUX :



Date limite des championnats territoriaux : 12 avril 2023

QUALIFICATIONS : Voir les règlements nationaux.

Les qualifications supplémentaires seront connues à l'issue des championnats territoriaux.
Les équipes concernées seront aussitôt averties par le secrétariat territorial.

Tournois nationaux :

| Cat | SPORTS | DATES | LIEUX |
|-----------|--------------|------------------------|-------------------|
| MF | BASKET BALL | ? | ? |
| | HANDBALL | ? | ? |
| | VOLLEY BALL | 31 MAI / 1-2 JUIN 2023 | RENNES (35) |
| | FUTSAL | ? | ? |
| | RUGBY à 7 | MAI JUIN 2023 | COMITE 59 + 62 ? |
| MG | BASKET BALL | 10-11-12 MAI 2023 | NANTES (44) |
| | HANDBALL | ? | ? |
| | VOLLEY BALL | MG : 23-24 MAI 2023 | MG : AVIGNON (84) |
| | FUTSAL | 24-25-26 MAI 2023 | COMPIEGNE (60) |
| | FOOTBALL à 7 | 11-12 MAI 2023 | GEMENOS (13) |
| | RUGBY à 7 | MAI JUIN 2023 | COMITE 59 + 62 ? |

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées aux tournois nationaux de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat territorial afin que la place libre puisse être aussitôt proposée à une autre équipe dans un délai raisonnable.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :



Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

- 1- La circulaire du championnat.***
- 2- Le programme du championnat,***
- 3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ces tournois nationaux.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel.

ugselbretagnesportscollectifsminimesugselbretagnesportscollectifsminimes

| |
|---|
| <p>Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : http://www.ugsel-bretagne.org Ugsel nationale – Site : http://www.ugsel.org</p> |
|---|

TOURNOIS TERRITORIAUX de SPORTS COLLECTIFS MINIMES FILLES et Gars – **PROMOTIONNEL**

SALLES : 22 MARS 2023 – FOOT : 5 AVRIL 2023 – RUGBY : 12 AVRIL 2023

| SPORTS | Cat | Poules | VILLES | INSTALLATIONS | ADRESSES | Horaires | RESPONSABLES |
|----------|-----|--------|---|---------------------------|--------------------------|-------------|-----------------------------------|
| BASKET | MF | UNIQUE | SAINT BRIEUC | Salle Hélène BOUCHER | 67 rue Théodule Ribot | 12h00/17h00 | Mathieu GICQUEL – 06 83 34 53 23 |
| | MG | 1 2 | | | | | |
| HAND | MF | UNIQUE | 2 équipes du 56 restant en lice, le classement départemental sera le classement territorial | | | | |
| | MG | UNIQUE | PLOEMEUR | Entre les 4 équipes du 56 | | | |
| VOLLEY | MF | 1 | FORMULE UNIQUE : VOIR TABLEAU ELITE | | | | |
| | MG | 2 | | | | | |
| FUTSAL | MF | 1 | QUIMPER | Salle UGSEL | 64 av de la France Libre | 11h45/17h00 | Gwendal GAUVILLE – 06.16.59.80.97 |
| | | 2 | QUIMPER | Collège St Yves Le Likès | Rue Creach Alan | | |
| | MG | 1 | PONTRIEUX | Complexe sportif | 3 rue de Pen Fantan | 12h00/17h00 | Olivier MEUDIC – 06 60 44 90 42 |
| | | 2 | | | | | |
| FOOT à 7 | MF | UNIQUE | Classement départemental du 22 ou tournoi territorial avec équipes du 22 uniquement | | | | |
| | MG | 1 2 | MALESTROIT | Stade de la Daufresne | Plateau de la Daufresne | 12h30/16h30 | VIGNAIS Maxime – 06 98 83 24 84 |

Légende : Modifications de la MAJ - Modifications précédentes

Les HORAIRES INDIQUES sont les horaires conseillés. En cas de MODIFICATION, il appartient à l'ORGANISATEUR DE PREVENIR DIRECTEMENT LES EQUIPES CONCERNEES. CETTE DEMARCHE EFFECTUEE, C'EST ALORS L'HORAIRE COMMUNIQUE QUI FAIT FOI.

**Toutes les installations sont mises gracieusement à la disposition de l'UGSEL.
Il est donc ESSENTIEL de faire respecter le personnel et le matériel mis à disposition
et de laisser les lieux dans un état de PROPRETE IRREPROCHABLE.**

Chacun est concerné et TOUT LE MONDE EST RESPONSABLE.